

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°49/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY [Pouvoir à Monsieur Gérard ROY],

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Partenariat SA XV Charente Rugby Pro / Magelis

Depuis son titre de Champion de France lors de la saison 2013/2014, le club de rugby SA XV Charente Rugby connaît le succès jusqu'à être promu en Pro D2 en 2016. Depuis, l'équipe du SA XV PRO poursuit son aventure en Pro D2 jusqu'en 2021 où les violets sont rétrogradés en Nationale. La saison 2021/2022 marque le début d'une nouvelle ère pour le SA XV PRO avec un nouveau staff et l'arrivée de nouveaux joueurs, visant tous ensemble la remontée en Pro D2, qu'ils retrouveront un an après l'avoir quittée. Après une magnifique saison 2024/2025, les joueurs ont terminé à la 5ème place, leur offrant la possibilité de participer à leur première phase finale de Pro D2.

A ce jour, l'équipe des violets poursuit son parcours, soutenue par la ferveur des supporters et a atteint une notoriété importante sur le territoire, qui va bien au-delà des adeptes de rugby, avec notamment un très grand nombre de partenaires professionnels.

Le SA XV PRO et Magelis partagent ainsi la même ambition de contribuer au développement économique, culturel et sportif permettant la valorisation du territoire.

Dans ce cadre, Magelis souhaite renouveler son partenariat avec le SA XV PRO pour la saison 2025/2026 et pourrait apporter un soutien financier d'un montant de 25 000 € TTC (identique à l'an passé) en échange d'une visibilité lors de la retransmission des matchs ainsi que la possibilité d'inviter les chefs des entreprises de l'image et les directeurs des écoles du campus créatif d'Angoulême.

Une convention de partenariat établie entre le SA XV PRO et Magelis vient préciser les engagements réciproques au titre de la saison 2025/2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe d'un partenariat entre le SA XV PRO et Magelis ainsi que le soutien financier d'un montant de 25 000 € TTC, au titre de la saison 2025/2026 ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président